



**Commission de la coopération
transfrontalière et décentralisée**

2112 - Promotion de la coopération européenne

**Contribution financière au Forum
mondial de la démocratie 2012**

Rapport n° CP/2012/566

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule affaires européennes

Résumé :

Le Conseil Général compte parmi les partenaires du Forum Mondial de la Démocratie qui se tiendra à Strasbourg du 5 au 11 octobre 2012 en présence (notamment le 8 octobre) de très hautes personnalités.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente l'attribution de 100 000 € au Conseil de l'Europe, chargé de l'organisation de la manifestation.

1. Le Forum mondial de la démocratie, un événement ambitieux à large retentissement médiatique

La première édition du « Forum mondial de la démocratie » se déroulera à Strasbourg, du 5 au 11 octobre 2012. Préconisée par la récente étude sur le positionnement européen de Strasbourg (que le Conseil Général a cofinancée avec ses partenaires du contrat triennal « Strasbourg Capitale Européenne ») et fortement soutenue par la Ville de Strasbourg, en étroite association avec le Conseil de l'Europe, cette manifestation est très ambitieuse. Il ne s'agit pas moins que de faire de Strasbourg pour la démocratie, ce que Davos est pour l'économie, c'est-à-dire de monter un événement annuel, à très fort impact médiatique.

Le Forum se déclinera en une série de manifestations (cf. le programme provisoire joint en annexe), la plupart ouverte au grand public, mais sur inscription préalable obligatoire sur le site du Conseil de l'Europe (<http://www.coe.int/fr/>).

De nombreuses personnalités de stature internationale ont déjà confirmé leur présence. C'est notamment le cas de Sa Majesté Abdullah II de Jordanie et M. Moncef Marzouki, Président de la République tunisienne. La présence de M. Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations-Unies, et celle de M. François Hollande, Président de la République française sont espérées par les organisateurs.

2. Le Forum mondial de la démocratie, une opération inscrite au contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » 2012-2014

Dans sa délibération du 12 décembre 2011, l'Assemblée plénière du Conseil Général a approuvé les termes du rapport relatif au contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » 2012-2014. Le rapport comprenait notamment le soutien financier du Conseil Général au Forum. A cette époque, le budget de l'événement était estimé à 7,8 M€ sur les 3 ans du contrat, soit 2,6 M€ par édition (annuelle).

En conséquence d'un engagement moindre de l'Etat (600 000 €/an inscrits au contrat triennal, mais engagement réel confirmé de 250 000 € pour la première édition) et de la réduction du budget global de l'événement (1 540 000 € pour l'édition 2012), il est proposé aux membres de la Commission permanente de revoir à la baisse la contribution départementale : 100 000 € pour l'année 2012, au lieu des 200 000 € prévus au contrat triennal.

3. Le Conseil Général, pilote d'un « carrefour » consacré à la coopération transfrontalière

Afin de ne pas se contenter de n'être qu'un simple cofinanceur et d'assurer sa visibilité, le Conseil Général a demandé qu'une manifestation labellisée « Forum mondial de la démocratie » puisse se tenir à l'Hôtel du Département.

Le Conseil Général a obtenu le pilotage du carrefour sur la coopération transfrontalière, intitulé « Démocratie sans frontières ? » et programmé en salle de séances le 10 octobre 2012, de 9h à 12h30 (suivi d'un buffet déjeunatoire). Le programme détaillé de ce carrefour, en cours de finalisation, sera prochainement transmis à l'ensemble des conseillers généraux bas-rhinois.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35788	65-65738-041	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer au Conseil de l'Europe une subvention de 100 000 €, conformément au tableau annexé.

Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer la convention financière relative à cette attribution (cette convention sera établie selon le modèle annexé au règlement financier).

La subvention sera versée en deux fois par dérogation au règlement financier :

- 50 % du montant dès l'attribution de la subvention ;
- le solde sur production et au prorata de l'état récapitulatif des dépenses, certifié exact par le bénéficiaire.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL